



## + simple : la déclaration en ligne !

En avril/mai 2018, vous devez déclarer **votre situation et vos revenus de l'année 2017**. Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier.

**Attention :** Si votre revenu fiscal de référence 2016 (avis d'impôt 2017) est **supérieur à 15 000 €** et si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, c'est **obligatoire**.

## Accédez à la déclaration en ligne...

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double cliquez sur l'icône « **www.impots.gouv.fr** ».



2 Sélectionnez « **Votre espace particulier** » en haut à droite.



3 Dans la rubrique à gauche « Connexion à mon espace particulier », saisissez votre **numéro fiscal** (figurant sur vos avis d'impôt et déclarations de revenus) et votre **mot de passe** puis cliquez sur « **Connexion** ».

**Si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche « Je crée mon espace particulier »**

**Si vous ne retrouvez pas vos identifiants, consultez la fiche « J'ai perdu mon numéro fiscal ou/et mon mot de passe »**

4 Dans la rubrique « Déclarer » au centre, cliquez sur « **Mes revenus** ».

## Déclarez en 4 clics !

1 Vous pouvez consulter l'aide en haut. Cliquez sur « **Commencer** » en bas à droite.

**Attention :** Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée ! Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



2 Si vous aviez déclaré des **personnes à charge** l'an dernier, un écran vous présente l'**état civil** des personnes à charge et vous permet de les valider ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois pour 2017, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « **Ajouter une personne à charge** » en haut à gauche.

3 Vos **revenus** de 2017 connus de l'administration fiscale sont **pré-remplis**. **Vérifiez-les**. Vous pouvez consulter leur détail ou les **corriger**.

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire.

Si vous avez besoin d' « **Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement** » (revenus ou charges / mariage en 2017, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

4 Dans la page suivante :

- > vérifiez le **résumé** de la déclaration
- > notez le **montant estimé de votre impôt et le taux de prélèvement à la source** qui sera appliqué à vos revenus en **2019** (et celui de votre conjoint)
- > vérifiez ou saisissez votre **relevé d'identité bancaire, obligatoire**, puis cochez pour accepter son utilisation par l'administration fiscale.

Enfin, cliquez sur « **Signer votre déclaration** » en bas à droite.

✓ **Votre déclaration est terminée !**  
Vous recevrez un courriel de confirmation.

En cas d'erreur, vous pouvez la **corriger** depuis votre **espace particulier** !

**Imprimez votre avis de situation déclarative !**

Cliquez pour l'ouvrir  puis sur l'icône . Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sera prélevé à la source.** Le taux de prélèvement tient compte de votre situation mais vous pouvez déjà l'adapter.

Monsieur [REDACTED] - BORDEAUX (33)  
Né le [REDACTED] - BORDEAUX (33)  
Célibataire (ou vivant en union libre)  
Personnes à charge : 0  
[Ajouter une personne à charge](#)

Adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
145 rue Saint-Michel  
60 000 BEAUVAIS

### Votre déclaration

Les montants préremplis peuvent être modifiés.

**Contribution à l'audiovisuel public**  
Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case.  ORA

**Parent isolé**  
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2017, vous vivez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit (cochez la case)  T

**Traitements, salaires**

Salaires de Monsieur	1AJ	
[REDACTED]	39974	1AJ
[REDACTED] BORDEAUX		23774 €
[REDACTED] BORDEAUX		16200 €
<b>Total :</b>		<b>39974 €</b>

**Charges déductibles**  
Montant de la CSG déductible prérenseigné : 0  
Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre  6DE

[Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#) [Suivant](#)

### Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

**Contribution à l'audiovisuel public**  
Au 1er janvier 2018, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

**Déclaration de revenus**

Traitements, salaires	
1 AJ Salaires - Déclarant 1	39974

**Estimation de votre impôt sur le revenu : 5 086 €**  
détail du calcul

**Votre prélèvement à la source 2019**  
Le taux de prélèvement à la source qui sera transmis, à l'automne, aux organismes vous versant des revenus est de : **12,7 %**.

**Relevé d'Identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)**  
La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte [effacer](#)

**IBAN - Identifiant international de compte**  
(Les 4 premiers caractères de l'IBAN sont constitués de 2 lettres et 2 chiffres : exemple FR11 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX)

**BIC - Identifiant international de l'établissement**  
(Le BIC est constitué de 8 ou 11 caractères. Les 4 premiers caractères sont des lettres et définissent la banque ex : BREDXXXXXX)

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées à partir du 1er janvier 2019 pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source. [En savoir plus](#)

Adresse électronique  
Monsieur [REDACTED]@gmail.com


Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

[Retour à l'écran précédent](#) [Signer ma déclaration](#)

[Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#)

### Merci pour votre déclaration en ligne

Un courriel de confirmation vous a été envoyé [REDACTED]@gmail.com  
Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.  
Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 29/05/2018.

**Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu**   
Retrouvez le dans votre espace particulier.  
Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du 31 juillet.

**Votre prélèvement à la source - Important**  
Votre impôt sera prélevé à la source à partir du 1er janvier 2019 car l'administration fiscale aura transmis **automatiquement** votre taux de prélèvement à la source à ceux qui vous versent un revenu (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...).

Si vous le souhaitez, **dès maintenant et jusqu'au 15 septembre 2018**, vous pouvez choisir des options pour adapter votre prélèvement à la source :

- ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur ;

**Pour vous aider à choisir**  
Vous pouvez choisir que votre employeur n'ait pas connaissance de votre taux personnalisé. L'administration fiscale ne lui transmettra pas ce taux. Votre employeur appliquera un taux non personnalisé.

**Attention :**

- un taux non personnalisé peut toutefois être supérieur au taux personnalisé puisqu'il ne tient pas compte de la situation de famille et des personnes à charge ;
- cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant le service « Gérer mon prélèvement à la source ».

[Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source](#)  
[Non merci, je n'ai pas besoin d'adapter mon prélèvement à la source](#)

**Déconnectez-vous de l'ordinateur** en cliquant sur l'icône située au coin en bas à gauche de l'écran.

